

GERARD PERRIER INDUSTRIE
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
au capital de 1 986 574 euros
Siège social : Airparc, 160, Rue de Norvège Lyon Saint-Exupéry Aéroport
69124 COLOMBIER SAUGNIEU
349 315 143 RCS LYON

RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de vous soumettre, indépendamment des résolutions relevant du titre I – A TITRE ORDINAIRE de l'ordre du jour, la proposition suivante :

- AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D'ACTION PROPRES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ EN SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Dans le cas où l'achat par la société de ses propres actions serait autorisé par notre Assemblée Générale Ordinaire de ce même jour, nous vous proposons :

- d'autoriser le Directoire, à annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- de fixer à 18 mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations ou aux réductions corrélatives du capital social, et pour modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes formalités légales requises.

Nous espérons que ces propositions, connaissance prise par vous des rapports des Commissaires aux Comptes, recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

LE DIRECTOIRE